

Le Bagotier



Journal Sainte-Hélène-de-Bagot

AVRIL 2017

À LA UNE

Notre
Bibliothèque
modifie son horaire pour
OFFRIR PLUS!
DÈS LE 4 MAI

Les jeudis
de 9h à 21h

Les samedis
de 9h30 à 11h30

Adresse de la bibliothèque :
384, 6^e avenue
(sous-sol du presbytère)



- 07 : 2^E VERSEMENT - TAXES
- 08 : ACCÈS INTERDIT -
CHANTIER DE
CONSTRUCTION
- 09 : SÉANCE DU CONSEIL -
CHANGEMENT
LIEU ET HEURE
- 10 : 2^E SÉANCE
D'INFORMATION
PUBLIQUE - 2 MAI
- 10 : VENTE DE GARAGE
ANNUELLE
- 12 : INSCRIPTION CAMP
DE JOUR
- 13 : PRÊT CLÉS TENNIS -
REPORTÉ
- 13 : COURS TENNIS -
ANNULÉ
- 14 : PARADE ST-JEAN-
BAPTISTE
- 16 : RAPPEL GROS REBUTS
- 17 : COLLECTE RDD

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ
JOURNÉE NATIONALE
DES PATRIOTES - Lundi 22 mai

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

379, 7^e av., Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
www.sainte-helenedebagot.com



**UN ABRI D'AUTO
TEMPORAIRE,
OUI MAIS À QUELLES
CONDITIONS ?**

L'abri est autorisé du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. En dehors de cette période, l'abri, y compris la structure, doit être démantelé.

(Article 8.1 du règlement de zonage de la Municipalité).

Merci de votre collaboration.



STATIONNEMENT

L'interdiction de stationner dans les rues la nuit est levée.

À compter du 1^{er} avril, vous pouvez stationner vos véhicules sur le chemin public, et ce, même entre 0h00 (minuit) et 07h00 sur tout le territoire de la municipalité.

Merci de votre collaboration.



Sainte-Hélène-de-Bagot

Nous avons toujours notre souper anniversaire le 3^e mardi du mois.

Nous sommes à préparer un autre voyage d'une nuit et 2 jours pour les 5 et 6 juillet. 150 ans d'histoire, spectacle d'un océan à l'autre avec de nombreux artistes dont Céline Dion, aussi visite de l'exposition florale MosaïCanada.

Pour information :

Jocelyne Jodoin au 450-791-0105
Gisèle Laliberté au 450-791-0304
ou par courriel 1glali@sogetel.net



**ANNIVERSAIRES
MOIS DE MAI**



M. Jacques Laliberté	01
M. Luc Leclerc	05
Mme Huguette Barré	06
M. Michel Forest	06
M. Marcel Birtz	14
M. Michel Daigle	16
Mme Sylvie Beauregard	17
Mme Réjeanne Dépeault	18
Mme Carmen Paquette	22
Mme Sylvie Guignard	25
Mme Thérèse Chagnon	27
M. André Larocque	27
M. Denis Houle	27
M. Marcel Bouthillette	28
Mme Mariette Senez	30

Administration MUNICIPALE



YVES PETIT
450 791-2508 Cell.: 450 779-1872

Maire
Siège d'office sur tous les comités



MICHEL BROUILLARD
450 791-2694

Conseiller #5

- Loisirs
- Service incendie, schéma de risque
- Voirie, environnement et cours d'eau
- Comité du bassin versant (Rivière Chibouet)



LISE LAFERRIÈRE
450 791-2629

Conseillère #1

- OMH (Office Municipale d'Habitation)
- CCU (Comité consultatif d'urbanisme)
- Fleurons
- Ressources humaines



HÉLÈNE DUFAULT
450 791-2124

Conseillère #6

- Finances, personnel et dév. Économique
- Bibliothèque et culture
- Patrimoine
- Régie des déchets
- CCU (Comité consultatif d'urbanisme)



STÉPHAN HÉBERT
450 791-2842

Conseiller #2

- Sécurité civile
- Régie des déchets (substitut)
- Aqueduc et épuration des eaux
- Voirie, environnement et cours d'eau



RÉJEAN RAJOTTE
450 791-2297

Conseiller #3

- Maire suppléant
- Loisirs (Président des loisirs)
- Sécurité civile
- OMH (Office Municipale d'Habitation)
- CCU (Comité consultatif d'urbanisme)
- MADA
- Famille



ANDRÉ LÉVESQUE
450 791-2690

Conseiller #4

- Finances, personnel et développement économique
- Service incendie, schéma de risque
- Aqueduc et épuration des eaux

PERSONNEL MUNICIPAL

450 791-2455



VÉRONIQUE PICHÉ

Directrice générale (Lundi au jeudi)
Poste 224 • dg.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

SYLVIE VANASSE

Directrice générale adjointe (Mardi au vendredi)
Poste 225 • adj.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

MARTINE LUPIEN

Secrétaire-réceptionniste (Lundi, mardi, jeudi et vendredi)
Poste 222 • mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

BERTRAND LAPIERRE

Directeur des travaux publics
Poste 226 • travauxpublics.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

RAYMOND LESSARD

Officier municipal en bâtiment
(Mercredi 17:30 à 20:30 et samedi 13:00 à 16:00)
Poste 223 • inspecteur.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

DAVID LEBEL

Directeur service des incendies
incendie.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

JÉZABELLE LEGENDRE

Technicienne en loisirs (Lundi au vendredi)
Poste 231 • loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca



Mot du MAIRE

Yves Petit
Maire de
Sainte-Hélène-de-Bagot

ÉTATS FINANCIERS 2016

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a déposé les états financiers de l'exercice de 2016 lors de la séance régulière du mardi 5 avril 2017. L'année financière 2016 s'est clôturée le 31 décembre dernier avec un surplus de fonctionnement de 285 019\$.

Les revenus de fonctionnement représentent un cumulatif réel de 2 776 966\$ en 2016, soit 342 531\$ de plus que la somme prévue au budget. Cet écart s'explique en grande partie par une entrée additionnelle de 275 076\$ en subventions, en droits de mutation et en taxes.

Les dépenses s'établissent à 2 491 947\$ après les affectations et transferts aux activités d'investissement alors que le budget prévoyait des dépenses de 2 479 435\$.

Les dépenses globales incluent un remboursement en capital de la dette à long terme de 183 850\$ de même qu'un remboursement de 40 000\$ au fonds de roulement et de 84 657\$ aux activités d'investissement payées comptant.

La dette à long terme se situe à 3 540 300\$ dont 490 888\$ sont à la charge du gouvernement du Québec dans le cadre du programme FIMR pour les travaux à l'aqueduc.

L'excédent de fonctionnement de 285 019\$ s'ajoute au solde disponible de 493 561\$, ce qui représente un excédent total non affecté (surplus libre) de 778 580\$. De plus, il faut également considérer les excédents de fonctionnement affectés qui affichent des cumulatifs de 168 888\$ à l'aqueduc et 112 720\$ à l'égout.

SUIVI DU DOSSIER PRESBYTÈRE

Merci aux 99 citoyens et citoyennes qui se sont déplacés et qui ont participé à la rencontre informative du 21 mars dernier. Suite à cette séance d'information publique, le conseil s'est rencontré à deux reprises afin de revoir les coûts à la baisse pour le projet de localisation du bureau municipal, de la salle du conseil et de la bibliothèque municipale.

Notre but, en centralisant les services, est d'améliorer le bon fonctionnement de nos services (loisir, bureau municipal, bibliothèque). On s'assurera également de garder la bâtisse fonctionnelle et de donner accès à la population à un bâtiment patrimonial.

Avant de prendre toute autre décision en lien avec l'usage du presbytère, le conseil et moi-même avons promis de faire une autre rencontre d'information publique. Nous voulons vous montrer et vous expliquer le nouveau plan, une estimation des coûts et le coût d'emprunt.

La séance d'information publique aura lieu :

Date : 2 mai

Heure : 18h30

Lieu : centre communautaire (421, 4^e avenue)

Par la suite, la séance ordinaire du conseil du 2 mai 2017, aura lieu **exceptionnellement au centre communautaire (421, 4^e avenue) à 20h00.**

VISITE DE PRÉVENTION INCENDIE

Tel que vous l'avez lu dans le dernier Bagotier, la Municipalité a mandaté la firme Groupe GPI pour les visites de prévention incendie. Celles-ci ont d'ailleurs débutées à la mi-avril. Les préventionnistes font les visites tous les jours de la semaine de 9h00 a.m. à la noirceur. Nous vous remercions de votre collaboration pour faciliter le travail des représentants du Groupe GPI au cours des prochaines semaines.

Prendre note que le Service de sécurité incendie (SSI) de Sainte-Hélène-de-Bagot s'occupe d'inspecter seulement les détecteurs de fumée des résidences (risques faibles). Étant donné que le SSI de la Municipalité n'a pas de préventionnistes, nous devons engager une firme externe pour les autres risques (moyen, élevés, très élevés). Toutefois, les fermes qui font partie des risques élevés, possédant une résidence familiale sur la ferme, se feront inspecter par Groupe GPI.

CIRCULATION DE MACHINERIES AGRICOLES SUR NOS ROUTES

Nous verrons de plus en plus de machineries agricoles dont la largeur est excessive et dont la vitesse est réduite sur nos routes. Soyez aux aguets! Soyez patients et surtout réduisez votre vitesse. Un incident est si vite arrivé!



ADRESSES À RETENIR

BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 379, 7^e avenue
Sainte-Hélène-de-Bagot
(Québec) J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455

Courriel: mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au vendredi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE

Adresse: 421, 4^e avenue

Téléphone: 450 791-2455

BIBLIOTHÈQUE

Adresse: 384, 6^e avenue

Téléphone: 450 791-2455, poste 230

Mercredi 19 h à 21 h

Samedi 9 h 30 à 11 h 30

PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

Adresse: 650, rue Principale

Téléphone: 450 791-2480

ÉCOLE PLEIN SOLEIL

Adresse: 401, 4^e avenue

Téléphone: 450 773-1237

BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

Téléphone: 450 793-4188

Comptoir de service postal de Sainte-Hélène-de-Bagot

Adresse: 655, rue Principale

Téléphone: 450 791-2666

DÉPUTÉ PROVINCIAL : ANDRÉ LAMONTAGNE

Drummondville: 819 474-7770

Acton vale: 1-800-969-3793

Courriel: Andre.Lamontagne.JOHN@assnat.qc.ca

DÉPUTÉE FÉDÉRALE : BRIGITTE SANSOUCY

Saint-Hyacinthe: 450 771-0505

Courriel: brigitte.sansoucy@parl.gc.ca

LIENS D'INTÉRÊT



CÂBLEVISION

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

SOGETEL

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

TÉLÉBEC

1 888 835-3232 • www.telebec.com

MASKATEL

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.regiedesdechets.qc.ca

ÉCOCENTRES

450 774-2350

www.regiedesdechets.qc.ca/ecocentres_intro.html

COMMISSION SCOLAIRE DE ST-HYACINTHE

450 773-8401 • www.cssh.qc.ca

MRC DES MASKOUTAINS

Général : 450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca

Service d'évaluation : 450 774-3143

Service développement économique (DEM) : 450 773-4232

Programme de rénovation : 450 774-3159

Patrimoine : 450 774-5026

Cours d'eau : 450 774-3159

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173



Déchets



Recyclage



Organique

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	1	Séance publique d'information 18h30 Séance du conseil 20h00 2	3	Début nouvel horaire bibliothèque 4	5	6
7	8	Gros rebuts 9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	Bureau municipal FERMÉ Journée nationale des Patriotes 22	23	24	25	2° versement taxes municipales 26	Collecte RDD 27
28	29	30	31			

RÉSERVATION DE SALLES OU D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

	LOCATAIRE RÉSIDENT		LOCATAIRE NON-RÉSIDENT	
	sans taxe	avec taxes	sans taxe	avec taxes
Salle polyvalente	175,00\$	201,21\$	275,00\$	316,18\$
Cuisine	100,00\$	114,98\$	100,00\$	114,98\$
Gymnase-Cuisine	275,00\$	316,18\$ (20\$/h, max.2h)	375,00\$	431,16\$ (40\$/h, max.2h)
Hall du centre	50,00\$	57,48\$	100,00\$	114,98\$
Centre des loisirs	100,00\$	114,98\$	150,00\$	172,46\$
Terrain de baseball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de volley-ball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Patinoire	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de tennis	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)

POUR INFORMATION : Jézabelle Legendre 450 791-2455, poste 231 ou à loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

TARIFICATION ANNUELLE DE LA PUBLICITÉ (10 PARUTIONS)

Publicité noir et blanc à l'intérieur du journal	Publicité couleur à l'arrière du journal
1/4 page : 150 \$ (plus taxes) (carte d'affaires simple)	1 page : 1 500 \$ (plus taxes)
1/4 page : 275 \$ (plus taxes) (carte d'affaires double)	
1/2 page : 500 \$ (plus taxes)	
1 page : 1 000 \$ (plus taxes)	

POUR INFORMATION : Audrey Lapierre 450 793-2908 ou à info@horizongraphique.com

Équipe de LA VOIRIE



Bertrand Lapierre
Directeur des
travaux publics



Marc Durocher
Opérateur en
traitement de l'eau
potable et journalier
aux travaux publics



Ghislain Majeau
Journalier aux
travaux publics

LA VOIE PUBLIQUE N'EST PAS UNE POUBELLE

Faire le ménage de son terrain au printemps est un signe de bon voisinage. Cela évite que les débris partent au vent et se ramassent chez le voisin. C'est une question de respect des autres...et de l'environnement.

Merci de votre collaboration.



TAXES MUNICIPALES 2^e versement

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot désire informer ses résidants que le **2^e versement des taxes municipales vient à échéance le 26 mai 2017.**

Vous avez de l'arréage dans vos paiements de taxes municipales?

Informez-vous au bureau municipal au 450 791-2455, poste 222 afin de savoir le montant exact à payer.

Cela vous évitera un solde non acquitté et des intérêts qui continuent de courir.

Voici vos options de paiement :

- au bureau municipal
 - argent comptant (au comptoir)
 - chèque (dans la boîte aux lettres ou au comptoir)
 - Interac (débit seulement)

- par la poste (au 379, 7^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, J0H 1M0)
 - chèque
- par le biais de la Caisse populaire Desjardins :
 - par transaction électronique « Accès D »
 - au guichet automatique
 - au comptoir de service
- par votre créancier hypothécaire

DATES D'ÉCHÉANCE

1 ^{er} versement	25 février 2017
2 ^e versement	26 mai 2017
3 ^e versement	24 août 2017

CHANTIER DE CONSTRUCTION NOUVEAU CHALET DES LOISIRS



Il est **strictement interdit** d'aller sur le chantier de construction du chalet des loisirs (425, 6^e avenue). De plus, il n'y aura **aucun accès aux terrains de tennis, à la patinoire ni au terrain de baseball** et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Suivez les prochains Bagotier, notre site Internet et le Facebook Loisirs Sainte-Hélène pour savoir quand ces accès seront autorisés.



Terrains de soccer (près du centre communautaire) Il faut attendre que les terrains aient bien absorbé l'eau et donner la chance au nouveau gazon de se fortifier avant de les utiliser. Par la suite, l'accès sera autorisé et **se fera uniquement via l'allée piétonnière près du stationnement du centre communautaire (4^e Avenue) et ce, jusqu'à nouvel ordre.**

Suivez les prochains Bagotier, notre site Internet et le Facebook Loisirs Sainte-Hélène pour savoir quand d'autres accès seront disponibles.



Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot



AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Que lors de la séance ordinaire du 4 avril 2017, le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 489-2017,
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
413-2010, CONCERNANT LA VIDANGE DES
INSTALLATIONS SEPTIQUES DANS LES
LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ**

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal au 379, 7^e avenue, de 8h30 à 16h30 du lundi au vendredi.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 6 avril 2017.

Véronique Piché
Directrice générale – secrétaire trésorière

Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, PAR LA SOUSSIGNÉE, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot :

Que la séance ordinaire du 2 mai 2017 qui était prévue à 19h30 au bureau municipal (379, 7^e Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot) sera déplacée au centre communautaire (421, 4^e Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot) et débutera à 20h00.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot ce 11 avril 2017.

Véronique Piché
Directrice générale – secrétaire trésorière

**RAPPEL - TABLEAUX
D’AFFICHAGE**

Vous retrouverez les tableaux d’affichage officiels de la Municipalité au :

- 379, 7^e avenue (au bureau municipal)
- 421, 4^e avenue (au centre communautaire)

Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot



AVIS PUBLIC

SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION

Avis est donné par la soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, que le conseil municipal tiendra une séance publique d'information afin de présenter le nouveau projet en lien avec l'agrandissement du presbytère (670, rue Principale) pour y aménager la bibliothèque municipale, la salle du conseil municipal et les bureaux municipaux.

Par le fait même, l'architecte présentera le nouveau plan d'aménagement et d'agrandissement du presbytère.

Cette séance publique d'information du conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot se tiendra le 2 mai 2017 de 18h30 à 19h50 à la salle polyvalente du centre communautaire (421, 4e avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot).

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot ce 11 avril 2017.

Véronique Piché
Directrice générale – secrétaire trésorière

VENTE DE
GARAGE
ANNUELLE



Le conseil municipal a décrété la première fin de semaine de juin pour les ventes de garage. Vous êtes donc tous invités à organiser des ventes de garage sur vos terrains cette fin de semaine-là.

VOTRE BAC EST BRISÉ?



Pour toute demande de réparation, vous pouvez téléphoner directement à la Régie Intermunicipal d'Acton et des Maskoutains au 450 774-2350 ou au bureau municipal au 450 791-2455, poste 222.

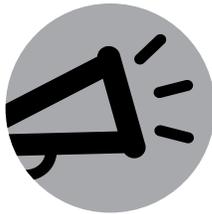
“

IMPORTANT

Le délai de réparation est d'environ 3 semaines (à moins que l'entrepreneur ne soit en rupture de stock).

”

RAPPEL



La municipalité VOUS INFORME

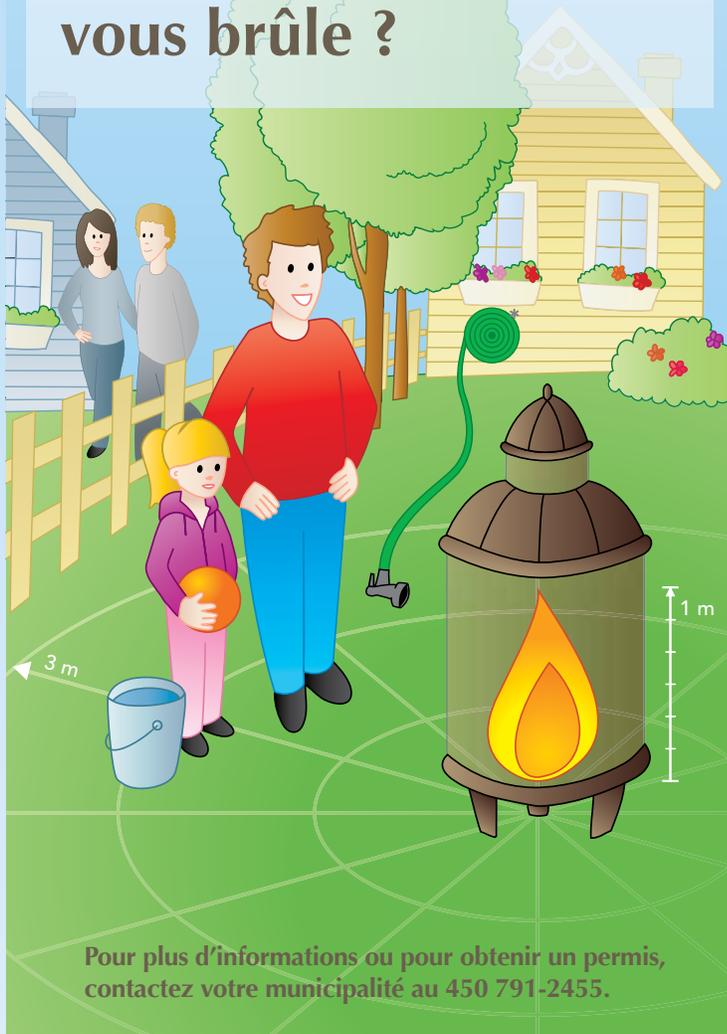


PERMIS DE BRÛLAGE

Vous devez demander un permis (gratuit) au bureau municipal avant d'effectuer tout feu de broussailles sinon vous vous exposez à des sanctions et à des frais de sorties du service des incendies, le tout comme stipulé au G200.



Avec le beau temps, l'envie de faire un feu vous brûle ?



Pour plus d'informations ou pour obtenir un permis, contactez votre municipalité au 450 791-2455.

Avant de craquer l'allumette, n'oubliez pas de respecter les normes de sécurité.

Il est interdit de brûler du caoutchouc, des pneus, des déchets de construction, des produits dangereux ou polluants, des ordures, des accélérateurs ou des combustibles inflammables.

Il est interdit de causer des nuisances au voisinage par la fumée, les étincelles ou les odeurs.

Ayez toujours une personne responsable à proximité, avec l'équipement nécessaire pour maîtriser le feu.

Évitez de faire un feu extérieur par grands vents ou période de sécheresse.

Ne quittez les lieux que lorsque le feu est entièrement éteint.

Respectez les dimensions maximales du feu et les distances de dégagement :

FEUX DE PLAISANCE	
ZONE URBAINE	ZONE RURALE
- avec FOYER CONFORME obligatoire	- avec foyer ou à ciel ouvert
- dégagement de 3 m	- 1 m de hauteur ou moins
- sans permis	- dégagement de 10 m
	- sans permis

FEUX DE NETTOYAGE (feuilles, branches)	
ZONE URBAINE	ZONE RURALE
- PERMIS obligatoire	- PERMIS obligatoire
- exigences de sécurité à évaluer	- 2,5 m de hauteur ou moins
	- 25 m² de superficie ou moins
	- 60 m de dégagement

Les pompiers sont autorisés à éteindre un feu en tout temps si la situation le requiert.



INSCRIPTION

AU CAMP DE JOUR 2017

Chères familles résidentes de Sainte-Hélène-de-Bagot,

Cette année, nous débuterons le camp de jour avec possiblement une salle en moins dû à la construction du nouveau Chalet des loisirs. Les places disponibles seront donc réduites exceptionnellement cette année.

Ne vous inquiétez pas! Le Comité des loisirs vous réserve une plage horaire d'inscription uniquement pour vous. Elle se terminera le 7 mai. Par la suite, il sera TOUJOURS possible de vous inscrire jusqu'au 16 juin. Cependant, puisque nous desservons depuis toujours des familles non-résidentes, les inscriptions seront ouvertes à ces familles aussi à partir du 8 mai.

COMMENT VOUS INSCRIRE?

Visitez notre site Internet :

www.sainte-helenedebagot.com

et cliquez sur **Activités et loisirs** et finalement **CAMP DE JOUR ET SOCCER 2017**.

Toutes les consignes s'y retrouvent!



RENCONTRE TRÈS IMPORTANTE

Une rencontre obligatoire est prévue le mercredi 24 mai à 18 h 30 au centre communautaire afin de répondre à toutes les interrogations concernant le camp de jour et ses activités. Ce sera le moment d'inscrire les enfants aux sorties, profils et activités thématiques.



ANNULÉ

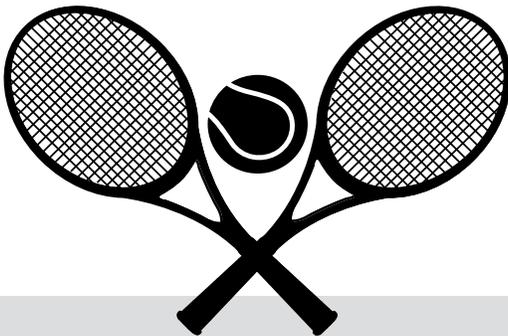


COURS DE TENNIS

ENFANTS ET ADULTES

Dû à la construction du chalet des loisirs, les terrains de tennis ne sont pas accessibles pour le moment. Suivez les prochains Bagotier, notre site Internet et le Facebook Loisirs Sainte-Hélène pour connaître le moment d'ouverture des terrains.

Information : Jézabelle Legendre au 450 791-2455, poste 231



RETARDÉ

PRÊT DES CLÉS DE TENNIS POUR LA SAISON 2017

Le prêt des clés de tennis sera retardé en raison de la construction du chalet des loisirs. Suivez les prochains Bagotier, notre site Internet et le Facebook Loisirs Sainte-Hélène pour connaître le moment où débutera le prêt des clés.

Information : Jézabelle Legendre au 450 791-2455, poste 231





FÊTE NATIONALE RETOUR DE LA PARADE POUR 2017

Après un franc succès et à la demande générale, la PARADE de la fête Nationale sera de retour cette année! Nous invitons les gens et les entreprises à épater les grands et les plus petits en organisant un char allégorique.

Veuillez communiquer votre intérêt à Jézabelle Legendre au 450 791-2455 (231).



PROTÉGEONS NOS TERRAINS SPORTIFS

Après la fonte des neiges, la pelouse des terrains de soccer et de baseball est fragile pendant un certain temps. Une certaine quantité d'eau s'accumule et bien souvent, le printemps amène des pluies abondantes. **Il faut absolument laisser le temps aux surfaces d'absorber l'eau et donner la chance au nouveau gazon de se fortifier avant de les utiliser.**

Merci ÉNORMÉMENT de votre collaboration!



Souper (Méchoui) Spectacle au profit du parc école

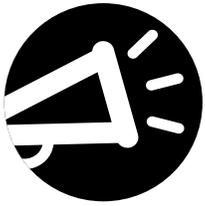
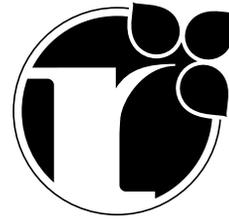
Vendredi 5 mai 2017
Ouverture des portes à 18h00 et Souper Méchoui à 18h30



Prestations des élèves de l'école Plein-Soleil.
Tirages et surprises tout au long de la soirée !
Brevages alcoolisés vendus sur place.

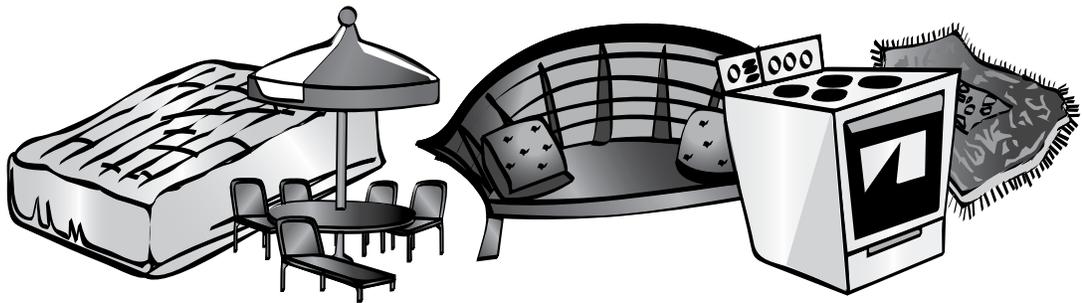


20\$/adulte | 12\$/5 à 12 ans | Gratuit 4 ans et -
Billets et information: Secrétariat de l'école au 450 773-1237



PREMIÈRE COLLECTE DE GROS REBUTS EN 2017 MARDI 9 MAI

RAPPEL



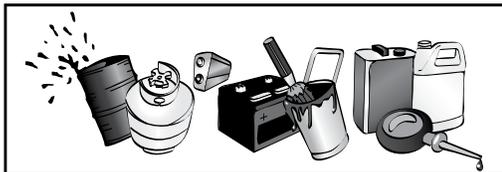
Les gros rebuts doivent être sortis avant 7h00 le matin de votre journée de collecte. Cette collecte est effectuée par un camion distinct de celui qui fait la collecte régulière, et selon un horaire différent.

AIDE-MÉMOIRE SUR LES MODALITÉS

Les gros rebuts doivent être déposés de façon ordonnée (bien empilés) en bordure de la rue. Les gros rebuts déposés dans des remorques, camions ou autres ne seront pas ramassés.

Document disponible en entier sur notre site internet au www.sainte-helenedebagot.com sous l'onglet SERVICES MUNICIPAUX/RÉGIE DES DÉCHETS/COMMUNIQUÉS.

.....



OUVERTURE DES ÉCOCENTRES

PRÉVUE LE 22 AVRIL 2017

Pour plus d'information, téléphonez à la Régie au 450 774-2350 ou visitez le site Internet au www.regiedesdechets.qc.ca/services/ecocentres

COLLECTE PRINTANIÈRE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX : VENEZ FAIRE EXPLOSER LE TAUX DE PARTICIPATION !

Saint-Hyacinthe, le 4 avril 2017 – La population est de plus en plus sensible à une gestion des matières résiduelles, respectueuse de l'environnement et le succès de la collecte à trois voies le démontre bien. Malheureusement, on oublie trop souvent les risques de contamination des lieux d'enfouissement et de la nappe phréatique liés à l'enfouissement des résidus domestiques dangereux (RDD). Ces produits, biens que domestiques, sont extrêmement nocifs et il est important de les gérer comme tels. Le printemps constitue une occasion idéale pour effectuer le grand ménage du sous-sol, du garage ou de la remise et c'est pourquoi la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains organise, encore cette année, une collecte printanière des RDD.

Les RDD sont principalement constitués de **peintures, huiles usées, solvants, pesticides, produits d'entretien de piscine, antigel, acide, filtres à l'huile, piles, batteries, combustibles, aérosols, produits pharmaceutiques, médicaments...** Vous pouvez également profiter de cette occasion pour disposer sécuritairement des médicaments périmés ainsi que de vos équipements informatiques, électriques ou électroniques désuets, afin que ceux-ci soient pris en charge par une firme spécialisée.

Où : Devant le stade L.-P.-Gaucher, 900 rue Turcot à Saint-Hyacinthe

Quand : Samedi le 27 mai, entre 8h30 et 16h30

Vous êtes invités à mettre de côté vos résidus dangereux dès maintenant et à profiter de ce service gratuit offert aux citoyens des 25 municipalités membres de la Régie. Une preuve de résidence sera requise lors de l'arrivée sur les lieux et il va de soi que seuls les résidus dangereux provenant d'usages domestiques seront acceptés. Aucun produit liquide ne pourra être transvidé sur place.

VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES « MAINTENIR LES DOSSIERS À JOUR POUR ÉVITER LES FRAIS DE DÉPLACEMENTS INUTILES »

Saint-Hyacinthe, le 24 mars 2017 – Conformément à la réglementation provinciale et au Plan de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains, le Programme régional de vidange des installations septiques est en vigueur depuis sept ans et il connaît un excellent succès. Ce programme encadre les activités de vidange obligatoire des installations septiques et la valorisation des boues de façon efficace et respectueuse de l'environnement.

La collaboration des citoyens est excellente et elle a permis d'obtenir des résultats extrêmement positifs pour notre environnement, avec près de 93 000 tonnes de boues collectées, transformées en compost et valorisées en agriculture au cours des six premières années du programme.

Afin d'éviter de devoir acquitter des frais supplémentaires liés au déplacement inutile de l'entrepreneur, il incombe à chaque citoyen concerné par le programme de s'assurer de préparer son installation préalablement à la vidange et de maintenir son dossier à jour à la Régie afin d'être informé à l'avance de la date prévue pour la vidange.

Afin qu'elle puisse maintenir à jour les dossiers de chaque citoyen dont l'immeuble est desservi par le programme, **il est important d'informer la Régie de tout changement de propriétaire ou des changements des coordonnées de celui-ci, notamment les coordonnées téléphoniques. Il est également important d'informer la Régie de toute modification des installations septiques situées sur le territoire visé par le programme.**

Il est possible d'obtenir toutes les informations pertinentes en communiquant directement par téléphone avec la coordonnatrice du Programme régional de vidange des installations septiques de la Régie au 450 774-2350 ou en consultant le site Internet au www.regiedesdechets.qc.ca.

TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF RÉGIONAL

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les heures de desserte du service de transport adapté et collectif régional de la MRC des Maskoutains sont prolongées.

Le nouvel horaire du service de transport adapté et collectif est le suivant :

Horaire	Heures de service	Routes de demi-journée en milieu rural
Lundi	6 h 30 à 22 h	Disponible
Mardi	6 h 30 à 22 h	Disponible
Mercredi	6 h 30 à 22 h	Disponible
Jeudi	6 h 30 à 22 h	Disponible
Vendredi	6 h 30 à minuit	Disponible
Samedi	8 h à minuit	Non disponible
Dimanche	8 h à 22 h	Non disponible

La MRC des Maskoutains offre également aux usagers du transport adapté ainsi qu'aux utilisateurs du transport collectif régional la gratuité du service une journée par mois, et ce, depuis le 20 juillet 2016. La journée sans frais ne s'applique cependant pas aux accompagnateurs et les règles demeurent inchangées.

La MRC est préoccupée par le bien-être des citoyens et elle procède, dans la mesure du possible, à l'amélioration continue de son service de transport.

Pour toute information

Téléphone : 450 774-3170

Courriel : infotransport@mrcmaskoutains.qc.ca

Site Internet : www.mrcmaskoutains.qc.ca



Le transport collectif régional

Votre municipalité vous offre le service de transport collectif régional par le biais de la MRC des Maskoutains. Ce service utilise les places disponibles à bord des véhicules de transport adapté, ainsi que les places disponibles dans le transport scolaire.

Le transport collectif vous permet de vous rendre à Saint-Hyacinthe le matin, avec un retour en fin d'après-midi. Il existe également des possibilités de routes de demi-journée, du lundi au vendredi, et des déplacements les fins de semaine, si l'achalandage le permet. Que ce soit pour les études, la santé, le travail, les loisirs ou toute autre raison, vous pouvez vous prévaloir de ce service.

Passe écolo

Les étudiants peuvent utiliser ce service sans frais, dans le cadre de leurs études, s'ils fréquentent à temps plein le Cégep de Saint-Hyacinthe.

Pour de plus amples informations ou pour vous inscrire, n'hésitez pas à communiquer avec nous par un des moyens suivants :

- Site Internet : www.mrcmaskoutains.qc.ca
- Courriel : infotransport@mrcmaskoutains.qc.ca
- Téléphone : 450 774-3173



Ma mère pourrait garder son autonomie et aller faire ses courses avec le transport collectif

Mon fils pourrait se déplacer avec le transport collectif pour son emploi d'été



Ma fille qui entre au Cégep pourrait utiliser le transport collectif sans frais avec le service de la Passe écolo

Je pourrais aller en visite chez ma sœur avec le transport collectif

Toutes les raisons sont bonnes pour utiliser le transport collectif !



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, convoquée à 19h30, tenue à 19h30, le mardi 4 avril 2017, dans la salle du conseil situé au 379, 7^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

SONT PRÉSENTS : Madame Lise Laferrière, conseillère #1;
Monsieur Stéphane Hébert, conseiller #2;
Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3;
Monsieur André Lévesque, conseiller #4;
Monsieur Michel Brouillard, conseiller #5;
Madame Hélène Dufault, conseillère #6.

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Yves Petit.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 47-04-2017

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour avec les ajouts ou modifications suivants et de laisser le point divers ouvert.

EN Y AJOUTANT :

- 5.11 Emprunt temporaire – construction de l'immeuble situé au 425, 6^e avenue (chalet des loisirs)
- 5.12 Achat de matériels informatiques – modifications pour tout l'internet de la Municipalité
- 5.13 Dénonciation conseiller #4 – firme d'ingénierie groupe CME experts-conseil
- 9.2 Avis de motion

En y modifiant :

- 6.2 Travaux de resurfaçage et de rapiécage - appel d'offres SEAO
- 10.11 Construction chalet des loisirs – achats informatiques, internet et filage

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution numéro 48-04-2017

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2017;

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2017 en remplaçant la résolution 41-03-2017 par le libellé suivant:

VENTE DE TERRAIN

Résolution numéro 41-03-2017

Considérant un terrain « ancienne assiette chemin Richard et 4^e Rang », propriété de la Municipalité;

Considérant que le terrain visé est une partie du lot 1 960 038, identifiable comme ceci : « ancienne assiette chemin Richard et 4^e Rang » longeant le lot 1 960 046 sur deux (2) des (3) côtés d'une superficie de plus ou moins 11 000,00 pieds (le plan d'arpentage déterminera officiellement le nombre de pieds carrés);

Considérant que Ferme Racat inc., représentée par monsieur René Racat, veut se porter acquéreur dudit terrain longeant le lot 1 960 046;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité :

De vendre cette « ancienne assiette chemin Richard et 4^e Rang » à Ferme Racat inc. au coût de 0,10\$ le pied carré, avant taxes.

Que les frais d'arpentage, de notaire, de mutation et tous autres frais seront à la charge de l'acheteur.

D'autoriser le maire et la direction générale à signer les papiers notariés.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

5.1 COMPTES À PAYER

Résolution numéro 49-04-2017

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 31 mars 2017 :

- Comptes pour approbation :	48 952,30\$
- Salaires :	48 415,93\$
- Comptes à payer :	44 578,13\$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 31 mars 2017, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière

5.2 DIVER(S) RAPPORT(S) DE MONSIEUR LE MAIRE

- Carrières et sablières / redevance – Saint-Hilaire;
- Carrières et sablières / redevance – Saint-Dominique;
- Défi vélo Lussier – 15 juillet 2017;
- Cauca – présentation nouvelles applications;
- Entente d'entraide à renouveler avec Saint-Hyacinthe;
- Départ à la retraite du directeur de la MRC des Maskoutains : son remplaçant est nommé.



5.3 CONTRAT D'ACQUISITION D'ŒUVRE D'ART – IMMEUBLE SITUÉ AU 425, 6^E AVENUE (CHALET DES LOISIRS)

Résolution numéro 50-04-2017

Considérant la subvention en lien avec la construction du futur immeuble situé au 425, 6^e Avenue (chalet des loisirs);

Considérant la politique d'intégration des arts à l'architecture lors de projet en lien avec une aide financière gouvernementale;

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser le maire à signer le contrat en lien avec l'œuvre d'art pour le futur chalet des loisirs.

5.4 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2016 DE LA MUNICIPALITÉ

Résolution numéro 51-04-2017

Considérant l'avis public (article 176.1 du Code Municipal);

Considérant le dépôt des états financiers de la Municipalité pour l'année 2016 par les vérificateurs externes;

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter les états financiers 2016 de la Municipalité, déposés par la firme de vérificateurs.

5.5 COMITÉ MADA – NOMINATION

Résolution numéro 52-04-2017

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, que Réjean Rajotte soit nommée au comité MADA (Municipalité Amie Des Aînés).

5.6 COMITÉ DE LA FAMILLE – NOMINATION

Résolution numéro 53-04-2017

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, que Réjean Rajotte soit nommée au comité de la famille.

5.7 CONSTRUCTION CHALET DES LOISIRS – CERTIFICAT DE PAIEMENT #1

Résolution numéro 54-04-2017

Considérant la facture #6701 d'Habitation Bibeau inc. en lien avec la construction du chalet des loisirs;

Considérant le certificat de paiement #1 de l'architecte Justin Viens de la firme Justin Viens architecte;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de payer la facture #6701 d'Habitation Bibeau inc. au coût de 124 725,93\$ avant taxes.

5.8 ÉLECTIONS GÉNÉRALES MUNICIPALES 2017 - FORMATION

Résolution numéro 55-04-2017

Considérant les élections générales municipales 2017;

Considérant que le logiciel comptable de la Municipalité possède un volet élections en lien avec la liste électoral;

Considérant que la présidente et la secrétaire d'élection n'ont jamais été formées sur le volet élections du logiciel comptable CIM;

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, de faire former la présidente et la secrétaire d'élections sur le volet élections dans le logiciel comptable CIM au coût total de 420,00\$ avant taxes. De plus, le règlement 468-2014 (Règlement modifiant le règlement 432-2012 établissant les remboursements de frais de repas, déplacements et couchers pour les élus et employés) s'applique.

5.9 REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION – COMITÉ DE TRANSITION – NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE

Résolution numéro 56-04-2017

Considérant que le gouvernement du Québec a déposé, le 1er décembre 2015, le projet de loi 83 qui vise, notamment, à remplacer les offices municipaux d'habitation par des offices régionaux d'habitation, sur une base des territoires des MRC;

Considérant qu'un projet de regroupement des offices municipaux d'habitation présents sur les territoires de la MRC des Maskoutains et de la MRC d'Acton est en voie de réalisation;

Considérant qu'il est opportun de former un Comité de transition et de concertation relativement à ce regroupement;

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, que le conseil nomme la conseillère #1, Lise Laferrière, comme représentante désignée de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, pour siéger au sein du Comité de transition et de concertation, mis sur pied dans le cadre du projet de regroupement des offices municipaux d'habitation des municipalités des territoires de la MRC des Maskoutains et de la MRC d'Acton.

5.10 MODIFICATION DE L'ASSURANCE – RELOCALISATION DES BIENS PENDANT LA CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 425, 6^E AVENUE (CHALET DES LOISIRS)

Résolution numéro 57-04-2017

Considérant la construction du nouveau chalet des loisirs (immeuble situé au 425, 6^e Avenue);

Considérant la résolution 42-02-2017 en lien avec la démolition de l'ancienne OTJ située au 425, 6^e Avenue;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, que le montant d'assurance de 74 390,00\$ doit être mis à zéro suite à la démolition de l'immeuble situé au 425, 6^e Avenue (OTJ) en date du 21 février 2017.

5.11 EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 479-2016 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION D'UN CHALET DES LOISIRS (IMMEUBLE SITUÉ AU 425, 6^E AVENUE

Résolution numéro 58-04-2017

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité :



Qu'un emprunt temporaire, au meilleur taux possible, soit effectué auprès d'une institution bancaire en attendant le financement permanent du règlement 479-2016, règlement d'emprunt pour la construction d'un chalet des loisirs et le versement de la subvention;

De permettre au maire et à la direction générale adjointe de négocier le meilleur taux possible auprès d'une institution bancaire et à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires.

5.12 ACHAT DE MATÉRIELS INFORMATIQUES – MODIFICATIONS POUR TOUT L'INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ

Résolution numéro 59-04-2017

Considérant que la Municipalité n'a pas modernisé son système informatique/internet depuis plusieurs années;

Considérant que depuis plusieurs années, il y a eu des ajouts informatiques/internet pour de nouvelles bâtisses municipales;

Considérant la désuétude de certains équipements informatiques/internet;

Considérant certaines problématiques en lien avec le réseau intranet;

Considérant qu'il vaut mieux sécuriser le réseau informatique/intranet de la Municipalité;

Considérant que le signal/réseaux internet n'est pas à la même intensité/vitesse dans toutes les infrastructures municipales;

Considérant que la Municipalité veut donner accès à internet-public dans ses infrastructures municipales;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de mandater Accès informatique inc. afin de procéder aux achats en question en lien avec les infrastructures suivantes :

Bibliothèque municipale 384, 6 ^e Avenue	2 700,00\$ (avant taxes) (ports, antennes, câbles, Wi-Fi public, ordinateur logiciel, etc.)
Bureau municipal/caserne incendie 379, 7 ^e Avenue	2 600,00\$ (avant taxes) (antennes, câbles, ports, router concentrateur, Wi-Fi public, etc.)
Garages municipaux 670, rue Principale	550,00\$ (avant taxes) (ports, antenne, etc.)
Usine de filtration de l'eau potable 708, rue Principale	550,00\$ (avant taxes) (ports, antenne, etc.)
Puits PE-1 675, 2 ^e Rang	300,00\$ (avant taxes) (ports, antenne, etc.)

L'installation et la programmation ne sont pas incluses.

5.13 DÉNONCIATION CONSEILLER #4 – FIRME D'INGÉNIERIE GROUPE CME EXPERTS-CONSEIL

Il est à noter que le conseil municipal prend acte de la dénonciation par le conseiller #4, monsieur André Lévesque, du lien professionnel (locataire commercial) avec la firme d'ingénierie Groupe CME experts-conseils, qui ont présentement le contrat-ingénierie en lien avec la construction du futur chalet des loisirs (immeuble situés au 425, 6^e Avenue).

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 AUTORISATION DE MANDATS PONCTUELS - SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC DES MASKOUTAINS

Résolution numéro 60-04-2017

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adhéré au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains et qu'elle entend, au besoin, utiliser les services ponctuels d'un ingénieur;

Considérant que les représentants municipaux doivent, au besoin, procéder à des travaux qui nécessitent les services ponctuels d'un ingénieur;

Considérant qu'il peut être difficile de requérir préalablement un mandat pour une estimation préliminaire des coûts pour de petits projets à chaque fois;

Considérant la pertinence de faire valider certaines actions, notamment au niveau des travaux publics, par un ingénieur;

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, de permettre à la direction générale, à la direction générale adjointe et au directeur des travaux publics de requérir, au besoin, les services d'ingénierie de la MRC des Maskoutains, le tout selon les budgets alloués pour le type de travaux visés et la tarification déterminée par le règlement de la MRC des Maskoutains en vigueur.

6.2 TRAVAUX DE RESURFAÇAGE ET RAPIÉÇAGE - APPEL D'OFFRES SEAO

Résolution numéro 61-04-2017

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité :

De partir en appel d'offres par le biais de SEAO (Système Électronique d'Appel Offres) pour des travaux de resurfaçage et rapiéçage;

De mandater le service d'ingénieurs de la MRC des Maskoutains pour monter le devis d'appel d'offres;

Que le rapiéçage d'asphalte dans divers chemins municipaux sera pour un montant maximum de 70 000\$ avant taxes;

Que le resurfaçage dans divers chemins municipaux (partie du 3^e rang, rang Ste-Hélène et 4^e Rang) sera pour un montant maximum de 170 000,00\$ avant taxes.



6.3 SERVICES PROFESSIONNELS POUR ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE 1 SUR LOT 3 945 015 ET LOTS MITOYENS - OCTROI DE CONTRAT

Résolution numéro 62-04-2017

Considérant que la municipalité veut réaliser le projet d'ouverture de rue sur les lots 3 945 015 et 5 906 962;

Considérant qu'une étude d'évaluation environnementale est requise dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation au Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques, en vertu de l'Article 32 de la LQE relative au projet;

Considérant qu'une demande d'offres de services professionnels pour le contrôle de la qualité a été transmise à quatre entreprises et que les résultats sont les suivants :

Laboratoire de la Montérégie	1 475,00\$ avant taxes
Environnement LCL inc.	1 600,00\$ avant taxes
Englobe Corp.	1 900,00\$ avant taxes
Les services EXP inc.	2 000,00\$ avant taxes

Considérant la recommandation de l'ingénieur de la MRC des Maskoutains, mandaté dans le cadre du projet;

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat de services professionnels pour étude environnementale de site phase 1 sur lot 3 945 015 et lots mitoyens à la compagnie Laboratoire de la Montérégie au coût de 1 475,00\$ avant taxes.

6.4 PROJET D'OUVERTURE DE RUE SUR LES LOTS 3 945 015 ET 5 906 962 - ADJUDICATION DU MANDAT D'INGÉNIERIE À LA MRC POUR L'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE, LES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX

Résolution numéro 63-04-2017

Considérant que la Municipalité veut prolonger la rue Paul-Lussier sur les lots 3 945 015 et 5 906 962, incluant le prolongement des réseaux d'égouts et d'aqueduc;

Considérant qu'il y a lieu d'octroyer un mandat d'ingénierie afin de permettre la réalisation de l'étude préliminaire, des estimations, des plans et devis, de la demande de certificat d'autorisation au MDDELCC, de l'appel d'offres et de la surveillance des travaux pour la suite du dossier;

Considérant l'offre de services d'ingénierie IE17-54095-109 présentée par Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur à la MRC des Maskoutains, en date du 7 mars 2017 et l'entente intermunicipale relative au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains;

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité :

D'accepter l'offre de services d'ingénierie IE17-54095-109 au coût de 23 851,00\$ avant taxes, tel que présentée pour ce mandat et d'autoriser le paiement des factures mensuelles des factures du service d'ingénierie pour ce projet;

D'autoriser Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur de la MRC des Maskoutains, à soumettre une demande d'autorisation au Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et à présenter tout engagement au nom de la Municipalité en lien avec demande;

De confirmer l'engagement de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

D'autoriser Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur de la MRC des Maskoutains, à procéder à des appels d'offres professionnels externes sur invitation pour certaines parties du mandat;

Advenant que le projet soit soumis à de nouvelles exigences de rejet ou de débordement, la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot s'engage à :

- Respecter les exigences de rejet et de débordement;
 - Mettre en œuvre le programme de suivi;
 - Transmettre les résultats du programme de suivi au MDDELCC;
 - Effectuer l'évaluation de la capacité des postes de pompage et des trop-pleins (étalonnage) après la mise en service des ouvrages et retourner les fiches révisées au MDDELCC.
- Cette dépense sera imputée au surplus accumulé si nécessaire.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE ET D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Point reporté.

7.2 DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS AN 5 - SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

Résolution numéro 64-04-2017

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter le dépôt du rapport d'activités an 5 du schéma de couverture de risques.

7.3 ACHATS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Résolution numéro 65-04-2017

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter les achats suivants :

- 3 habits de combat à 2 300,00\$ (avant taxes)
6 900,00\$ (avant taxes)
- 1 chemise blanche avec épaulettes (directeur adjoint)
90,00\$ (avant taxes)

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 RAPPORT SUR L'HYGIÈNE DU MILIEU

Madame Hélène Dufault (conseillère #6) nous informe sur la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.



8.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 489-2017 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 413-2010, CONCERNANT LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

Résolution numéro 66-04-2017

Considérant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie créée par décret du gouvernement publié à la Gazette officielle du Québec le 14 septembre 1991;

Considérant les dispositions du projet de loi 204, intitulé "Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine", sanctionné le 17 juin 1994;

Considérant l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entérinée par décret du gouvernement publié dans la Gazette officielle du Québec le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Considérant le règlement numéro 119 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Considérant qu'il y a lieu pour le conseil municipal de modifier une disposition du règlement concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 7 mars 2017;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi (article 445 du Code municipal du Québec);

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, par le règlement 489-2017, de décréter et statuer ce qui suit :

**ARTICLE 1. LA DÉFINITION DE L'EXPRESSION
«INSTALLATION SEPTIQUE» APPARAISSANT
À L'ARTICLE 3 EST MODIFIÉE DE LA FAÇON
SUIVANTE**

Par l'ajout d'un second alinéa se lisant comme suit :

Aux fins de l'application du présent règlement, un système de traitement autonome des eaux usées résidentielles bénéficiant d'une certification CAN/BNQ 3680-600 ne constitue pas une installation septique et n'est pas soumise à la vidange aux deux ou aux quatre ans qui y est prévue.

ARTICLE 2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9.1 AVIS DE MOTION

André Lévesque donne avis de motion à l'effet qu'il présentera le règlement 490-2017, abolissant une partie du chemin sur le lot 1 960 038.

Dispense de lecture est donnée et le projet sera remis à tous les membres du conseil.

9.2 AVIS DE MOTION

André Lévesque donne avis de motion à l'effet qu'il présentera le règlement 491-2017, abolissant une partie du chemin, lot 1 960 044.

Dispense de lecture est donnée et le projet sera remis à tous les membres du conseil.

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 RAPPORT SUR LES LOISIRS ET LA CULTURE

Monsieur Réjean Rajotte (conseiller #3 et président des loisirs) nous informe sur les loisirs.

10.2 RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – NOMINATION D'UNE PERSONNE SALARIÉE DE LA MUNICIPALITÉ

Résolution numéro 67-04-2017

Sur proposition de Lise Laferrière, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, de nommer la technicienne en loisir, madame Jézabelle Legendre comme responsable de la bibliothèque municipale.

Prendre note que madame France Vachon reste responsable de l'équipe des bénévoles pour la bibliothèque municipale.

10.3 CO-RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – NOMINATION D'UNE PERSONNE SALARIÉE DE LA MUNICIPALITÉ

Résolution numéro 68-04-2017

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de nommer madame Nancy St-Pierre (employée municipale) comme co-responsable de la bibliothèque municipale.

Prendre note que madame France Vachon reste responsable de l'équipe des bénévoles pour la bibliothèque municipale.

10.4 HÉBERGEMENT DE COURRIELS ET CALENDRIER EXCHANGE - ABONNEMENT

Résolution numéro 69-04-2017

Considérant l'avantage pour la technicienne en loisir d'avoir accès à ses courriels, ses contacts et son agenda sur l'ensemble de ses outils informatiques;

Considérant que la boîte de courriels de la Municipalité est présentement hébergée sur le domaine de la MRC des Maskoutains;

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité:



De procéder à la conversion de l'adresse courriel POP3 de la technicienne en loisir en une adresse Exchange;

De payer les frais d'hébergement mensuels au coût de 7,95\$ plus taxes à la MRC des Maskoutains;

De payer les frais pour la création de la configuration du compte Exchange à MS Geslam d'une somme de 90,00\$ plus les taxes applicables.

10.5 CONSTRUCTION CHALET DES LOISIRS – ACHAT/INSTALLATION ALARME INTRUSION

Résolution numéro 70-04-2017

Considérant la construction du nouveau chalet des loisirs (immeuble situé au 425, 6^e Avenue);

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de procéder avec Communications RCL au montant de 5 327,90\$ avant taxes pour l'achat et l'installation du système intrusion.

Cette dépense sera imputée au surplus accumulé.

10.6 MODIFICATION À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 421, 4^E AVENUE (CENTRE COMMUNAUTAIRE – SYSTÈME D'ACCÈS AVEC CLÉ MAGNÉTIQUE

Résolution numéro 71-04-2017

Considérant la construction du nouveau chalet des loisirs (immeuble situé au 425, 6^e Avenue);

Considérant qu'avec la construction du nouveau chalet des loisirs, il y aura un nouveau système en lien avec l'accès par clé magnétique;

Considérant que l'immeuble situé au 421, 4^e Avenue (centre communautaire) était attaché, voire même dépendant de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe pour l'accès par clé magnétique;

Considérant que la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe a donné son accord pour que la Municipalité ne soit plus obligée de dépendre de la Commission scolaire pour le système d'accès par clé magnétique;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, de procéder avec Communications RCL au montant de 2 374,31\$ avant taxes pour l'achat et l'installation du système par clé magnétique indépendant.

Cette dépense sera imputée au surplus accumulé.

10.7 CONSTRUCTION CHALET DES LOISIRS – ACHAT/INSTALLATION DU SYSTÈME DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE ET FILAGE

Résolution numéro 72-04-2017

Considérant la construction du nouveau chalet des loisirs (immeuble situé au 425, 6^e Avenue);

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de procéder avec Communications RCL au montant de 5 282,00\$ avant taxes pour l'achat, l'installation et le filage en lien avec le système de caméras de surveillance.

Cette dépense sera imputée au surplus accumulé.

10.8 CONSTRUCTION CHALET DES LOISIRS – EXTRA MONÉTAIRE EN INGÉNIERIE AUX MODIFICATIONS AVANT CONSTRUCTION

Résolution numéro 73-04-2017

Considérant qu'après le dépôt des plans finaux il y a eu des modifications sur lesdits plans, en lien avec la construction du nouveau chalet des loisirs (immeuble situé au 425, 6^e Avenue);

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de payer l'extra monétaire de 4 500,00\$ avant taxes à la compagnie Groupe CME experts-conseils.

Cette dépense sera imputée au surplus accumulé.

10.9 MODIFICATIONS AU SYSTÈME INFORMATIQUE ET INTERNET – IMMEUBLE SITUÉ AU 421, 4^E AVENUE (CENTRE COMMUNAUTAIRE)

Résolution numéro 74-04-2017

Considérant que le système informatique/internet de l'immeuble situé au 425, 6^e Avenue (centre communautaire) est branché sur le système de la commission scolaire de Saint-Hyacinthe;

Considérant la construction du nouveau chalet des loisirs (immeuble situé au 425, 6^e Avenue);

Considérant qu'il sera préférable de partager certains systèmes infrastructurels à partir d'un même logiciel ou plate-forme;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu, à l'unanimité, de ramener le système informatique/internet sous l'autorité de la Municipalité et de ne plus dépendre de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe et de procéder aux achats en question avec Accès informatique inc. au montant de 1 600,00\$ avant taxes. L'installation et la programmation ne sont pas incluses.

Cette dépense sera imputée au surplus accumulé.

10.10 CONSTRUCTION CHALET DES LOISIRS – INGÉNIEUR EN STRUCTURE SUPPLÉMENTAIRE

Résolution numéro 75-04-2017

Considérant la construction du nouveau chalet des loisirs (immeuble situé au 425, 6^e Avenue);

Considérant que le besoin en ingénierie de structure peut occasionner une plus grosse demande que prévue;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de mandater Groupe CDF afin d'assurer le suivi en ingénierie de structure, au besoin, pour un maximum de 12 950,00\$ avant taxes.

Cette dépense sera imputée au surplus accumulé si nécessaire.

**10.11 CONSTRUCTION CHALET DES LOISIRS –
ACHATS INFORMATIQUES, INTERNET
ET FILAGE**

Résolution numéro 76-04-2017

Considérant la construction du nouveau chalet des loisirs (immeuble situé au 425, 6^e Avenue);

Considérant qu'il devra y avoir un ordinateur fonctionnel dans le bureau;

Considérant la volonté d'offrir un accès internet-public;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Lise Laferrière, il est résolu, à l'unanimité, de procéder aux achats (antennes, concentrateur, batterie, ordinateur, logiciel, imprimante, etc.) avec Accès informatique inc. au montant de 4 500,00\$ avant taxes. L'installation et la programmation ne sont pas incluses.

Cette dépense sera imputée au surplus accumulé.

**10.12 CONSTRUCTION CHALET DES LOISIRS –
ACHAT DE TÉLÉPHONES IP
ET PROGRAMMATION**

Résolution numéro 77-04-2017

Considérant la construction du nouveau chalet des loisirs (immeuble situé au 425, 6^e Avenue);

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, de procéder avec Monarque Télécom au coût de 844,40\$ avant taxes pour l'achat de trois téléphones IP et pour la programmation.

Cette dépense sera imputée au surplus accumulé.

**10.13 CONSTRUCTION CHALET DES LOISIRS –
ACHAT/INSTALLATION SYSTÈME DE
MULTIMÉDIA ET FILAGE**

Résolution numéro 78-04-2017

Considérant la construction du nouveau chalet des loisirs (immeuble situé au 425, 6^e Avenue);

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de procéder avec Communications RCL au montant de 8 661,00\$ avant taxes pour l'achat, l'installation et le filage en lien avec le système pour le multimédia.

Cette dépense sera imputée au surplus accumulé.

10.4 ACHAT - RÉCUREUSE

Résolution numéro 79-04-2017

Considérant la construction du nouveau chalet des loisirs (immeuble situé au 425, 6^e Avenue);

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de procéder avec Équipement Sanitaire Drummond inc. pour l'achat d'une récureuse au coût de 5 000,00\$ avant taxes pour le nouveau chalet des loisirs.

11. SUJETS DIVERS

Aucun point.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 80-04-2017

Sur proposition de Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 21h50.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Yves Petit, maire

Véronique Piché, Directrice générale

Le procès-verbal est sujet à approbation par le conseil dans une séance ultérieure. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.

Nos annonceurs ENCOURAGEZ-LES



Daniel Beaucauge et Carole Lanoie, propriétaires
325, 3e rang Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H1M0
Tél.: 450 791-2055 (domicile) Cell.: 450 888-3143



Centre de Renovation A.L. Inc.
Vitrerie Maskoutaine
Serrurerie A.L. Inc.

2740, boul. Laurier Est
Saint-Hyacinthe QC
J2R 1P8

André Leroux
Président
RBQ 2310-0340-16

Tél. : 450 773-3408
Fax : 450 773-9753



La Coop
Sainte-Hélène



Matériaux de construction - Quincaillerie
Moulées - Engrais - Semences
Herbicides - Centre de jardin

655, Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot
450 791-2666 coopste-helene.qc.ca

DEGRANDPRÉ
Puits artésiens

Puits ▼ Pompes ▼ Traitement d'eau

5224, boul. St-Joseph, Drummondville QC J2A 3V9
389, boul. Bois-Francis N, Victoriaville QC G6P 1G8
819 472-3286 / 819 751-3286

AspirateurFR
RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • INDUSTRIEL
SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE
DRAINAC
MIVAC

Francis Rajotte
450 502-7349
aspirateurfr@gmail.com

**ENTREPRENEUR
ÉLECTRICIEN
AGRICOLE**

SERVICES SPÉCIALISÉS REMO

COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELRING
servicesspecialisesremo@hotmail.com

305, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot

RBO 8348-4337-09

**CONSTRUCTION
PROY**
QUALITÉ SERVICE

450 791-2221
PATRICK ROY, président

Projet clé en main
Pose de portes et fenêtres
Revêtement extérieur
Gestion de projet
Projet domiciliaire
Garantie Maison Neuve
Installation de murs et
de planchers préfabriqués

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

Sophie Joubert
décoratrice designer

Déco design

Services complets de décoration
d'aménagement intérieur

450 791-2328
SUR RENDEZ-VOUS

Téloc. : 450 791-2458
d.deco.design@hotmail.com

DF COFFRAGES INC.
RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • AGRICOLE

- ♦ FONDATION DE TOUS GENRES
- ♦ CONSTRUCTION DE TOUS GENRES
- ♦ MINI EXCAVATION ET CASSAGE DE BÉTON
- ♦ GRUE DE 18 TONNES
- ♦ GESTION DE PROJETS
- ♦ PROJET CLÉ EN MAIN

DAVID FLUET
MARTIN FLUET
PROPRIÉTAIRES

R.B.Q. #8335-0868-42

TÉL. : 450.888.1313
FAX : 450.791.2969

780, rue Paul-Lussier
Sainte-Hélène (QUÉBEC) J0H 1M0
www.dfcoffrages.com

HÉLY
ÉLECTRIQUE^{INC.}
Résidentiel et Commercial
Yves Léonard

329, rue Henri-Paul Forest
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0
RBQ : 5687-7996-01

Cell. : 450 518-4128
Tél. : 450 381-4128
info@helyelectrique.com

Étude notariale
Isabelle Chabot inc.

Notaire & Conseillère juridique



785, Rue Principale, Ste-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0
Tél.: (450) 791-2785 / Télécopieur: (450) 791-2788

Me Isabelle Chabot | ichabot@notarius.net
Me Anne-Sophie Tétreault | astetreault@notarius.net
www.isabellechabot.com

Excavation
Sylvain Plante
et Fils Inc.
R.B.Q. 8102-7773-03

217, Rang Charlotte
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre
Terre à jardin

Terre à gazon tamisée
INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION

MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V



Sylvain : 450 793-2534 Bar. : 450 793-2535

GARAGE
DEBIS
ORANGE

337, 3^e rang
Sainte-Hélène
QC J0H 1M0

Débosselage Peinture

▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis
▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219

Lise Guillemette

Orthothérapeute

Tél.: 450.794.2900

491 St-François, St-Hugues, J0H 1N0

E.G. DION & FILS
INC.
ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0
PIERRE ET SERGE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE



SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca

Patrick Benoit Traiteur

- ◆ Buffet chaud ou froid
- ◆ Méchoui
- ◆ Cuisine Mobile
- ◆ Festival
- ◆ Camion réfrigérer



2240 rue Paul-Sauvé, St-Hyacinthe Qc. J2T 1C7
St-Liboire 450-793-2010 Patrick 450-230-5007
traiteurpatrickbenoit@hotmail.com

IRRIGATION
MARCEL GIRARD ET FILS INC.

450 791-2431

521, rang Sainte-Hélène
Sainte-Hélène-de-Bagot Qc
J0H 1M0

Efficacité et expérience depuis plus de 25 ans!



Votre complice immobilier.™

Martin Lussier

Courtier immobilier agréé DA
martinlussier@royallepage.ca



Avec moi, votre propriété sera bientôt parmi les propriétés vendues



www.martinlussier.com

450 230-6667

MARCEL ET PAUL-ANDRÉ BOUTHILLETTE SENC.
Agent Ultramar / CST

450.791.2462
1.888.791.2462
819.477.1838

Une entreprise PROCHE
de son monde

277, 5^e Avenue
Ste-Hélène-de-Bagot QC J0H 1M0



Émilie & Daniel Croteau
Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène

685 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823



Service de buffet froid

Isabelle Belval

Sainte-Hélène-de-Bagot
Cell: 450 779-6709



Émilie & Daniel Croteau
Propriétaires

Bonisoir Ste-Hélène

569 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2232 Téléc. : 450-791-2495



PAYSAGEMENT
Lapierre

Patrick Lapierre

Tél.: 450.791.2765

624, 2^e rue
Ste-Hélène, Qc
J0H 1M0

RBQ 5592-8188-01

- Entretien complet
- Pavé-Uni
- Conception & réalisation d'aménagement paysager
- Terrassement
- Muret
- Plantation



PIERRE-YVES MARTIN

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN inc.



770, RUE PAUL-LUSSIER
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
J0H 1M0

TÉL.: (450) 778-7271

LE RANCH
DES PETITS AMIS inc.



Élevage quarter horse
Cours: Cavalier 1 à 4
Équitation par le jeu
Programme P'tit trot
Forfaits: Fête d'enfant,
Évènement, CPE et foies

- Classe nature
- Camp de jour
- Pony-Club



273, rue Edgar
Sainte-Hélène-de-Bagot
(Québec) J0H 1M0
Tél.: (450) 791-2239
Télécopieur: (450) 791-2539

Sarah Leduc
Propriétaire

info@ranchdespetitsamis.com

ranchdespetitsamis.com

Relais Routier
Petit
Truck Stop

Luc Chicoine



450-791-2122
549, 3^e rang, Sainte-Hélène (Québec) J0H 1M0
(Autoroute 20, sortie 152)

T.450 791-2771

F.450 791-2882

- Ouvert 24 heures sur semaine
- Restaurant • Terrasse
- SERVICE RAPIDE • Spéciaux du jour
- Salle de repos • Douche

Resto
Relais Routier
152



Truck Stop



545, 3^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

450-791-2144

Coiffure pour Elle et LUI

Salon Francine Fluet Enr.

526, 3^e rang
Ste-Hélène de Bagot
J0H 1M0





Stéphanie Demers
Massothérapeute et Kinésithérapeute

251, 2^e rue
Sainte-Hélène-de-Bagot
splash1978@hotmail.com

450-278-3264



ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Bureau de circonscription
1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) J0H 1A0

Téléphone : 450 546-3251
Télécopieur : 450 546-5794
Sans frais : 1 800 969-3793

Andre.Lamontagne.John@assnat.qc.ca



André Lamontagne
Député de Johnson




Le printemps est à nos portes

RABAIS INTÉRESSANTS EN ACHATS ET EN LOCATIONS

Judith Racicot
jraticot@lussierchevrolet.com

450 778-1112 poste 260
Cell.: **450 278-2697**

SUIVEZ-NOUS SUR **facebook**

LAFORCE MÉCANIQUE
450-381-AUTO (2886)

UNI-PRO  **EN RÉPARATION AUTOMOBILE**
ATELIER DE MÉCANIQUE

Disponible Traitement pour Pare-brise **Aquapel**

MÉCANIQUE GÉNÉRALE (FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION, DIRECTION ET BIEN PLUS...)	VENTE ET INSTALLATION DES PNEUS
CHANGEMENT D'HUILE	GONFLAGE DES PNEUS À L'AZOTE
TÉMOIN D'ANOMALIE (MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)	ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES
AIR CLIMATISÉ	PETITE SOUDURE (MIG)
	VOITURES DE COURTOISIE

844 RUE PAUL-LUSSIER STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
DANS LE PARC INDUSTRIEL
TEL 450-381-AUTO (2886)

HORAIRE HABITUEL **LUNDI AU VENDREDI**
7H30 À 17H30



Moi, **mes projets** et ma caisse

Concrétiser ses projets de rénovation

Présente durant les grands moments de la vie, la Caisse vous appuie et vous accompagne dans la concrétisation de chacun de vos projets, de chacune de vos idées. Des solutions flexibles et adaptées à vos ambitions.

Planifiez une rencontre avec l'une de nos conseillères dès maintenant. Elle saura vous accompagner dans cette démarche.

Téléphone : 450 791-2476



Desjardins
Caisse de la Seigneurie
de Ramezay